



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accompagnement à la structuration de la filière Noix

Rapport n° 23072

établi par

Jérôme BURQ

Inspecteur général

Novembre 2023

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

SOMMAIRE

RESUME.....	4
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	6
1. LA NOIX EN FRANCE : UNE FILIERE EN DIFFICULTE	7
1.1. Une production importante et en croissance, localisée sur deux bassins	7
1.2. Une orientation historique vers l'exportation de noix non transformées	7
1.2.1. La concurrence internationale	8
1.2.2. La question de la transformation.....	9
1.2.3. Le marché domestique	10
1.3. La fin de trois décennies favorables ?.....	11
1.3.1. L'histoire.....	11
1.3.2. La crise.....	12
2. L'ORGANISATION DE LA FILIERE : INABOUTIE MAIS DISPOSANT D'UN POINT FORT SUR LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	13
2.1. Les tentatives d'organisation	13
2.2. Un environnement recherche-développement plutôt favorable	14
3. QUELQUES ASSERTIONS PAS COMPLETEMENT VERIFIEES	15
3.1. Les opérations de retrait 2023 et les stocks 2022	15
3.2. La concurrence déloyale des pays tiers	15
3.2.1. Sur les droits de douane.....	15
3.2.2. Sur les produits phyto.....	16
CONCLUSION.....	22
ANNEXES	23
Annexe 1 : Lettre de mission	25
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées	27
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés	31

RESUME

Le verger nucicole français est le 2^{ème} verger de France. La filière Noix est confrontée depuis 2022 à une crise importante en France et dans le monde qui survient après 3 décennies florissantes soutenues par une augmentation de la consommation mondiale et des échanges.

Marquée par une augmentation des volumes produits et une baisse des cours, cette crise n'est pas la première puisqu'une crise semblable s'était produite en 1983 mais la mémoire collective l'avait un peu oubliée.

Cette longue période de cours élevés et de prospérité a eu plusieurs effets structurants :

- de nouvelles plantations dans le monde et en particulier aux USA et au Chili qui sont maintenant en production ;
- de nouvelles plantations en France et une spécialisation des systèmes de production (35 ha, 1 ETP et 500k€ d'investissement) ;
- en France, un fonctionnement de filière fondé sur les opportunités et le commerce au détriment du collectif : la noix en coque pour l'export est restée le principal débouché, la transformation et le marché domestique n'ont pas été vraiment investis, les Organisations de Producteurs ne sont que faiblement majoritaires, les Appellations d'Origine Protégée n'apportent que peu de valeur ajoutée et le négoce privé joue les concurrences à fond et a « les clés du camion ».

Il est difficile de faire des projections de marché pour les 3-5 ans qui viennent :

- Le retour à la « normale » est possible, si la récolte 2023 est mauvaise et si les stocks 2022 (difficile à estimer vraiment à date) ne sont pas trop élevés.
- La pérennisation de cours bas est plus probable, car les prévisions de récolte 2023 ne sont pas catastrophiques et les vergers US et chiliens sont en pleine production. Dans ce cas, il faudra attendre des décisions d'arrachages dans ces deux pays et en France pour que les prix se redressent d'ici 3-5 ans.

Quoiqu'il en soit, les producteurs ont intérêt à améliorer leur organisation en élaborant :

- Une organisation nationale de producteurs capable de les représenter au niveau national puis une organisation équivalente à une « interprofession » capable de générer un budget conséquent soit dans le cadre d'Interfel (à l'image du bureau interprofessionnel du kiwi) soit dans celui d'une Association d'Organisations de Producteurs nationale
- Une stratégie commerciale collective visant à segmenter le marché : marque « noix de France », Appellations d'Origine Protégées, Agriculture Biologique
- Des moyens nationaux dédiés à la communication générique sur la noix et ses vertus pour développer la consommation sur le marché domestique
- Des actions de Recherche-développement en général et dans deux domaines en particulier : la recherche et l'obtention variétale et la transformation industrielle de la coque en cerneaux.

Les conditions de réussite de ce changement dans un contexte de marché qui sera peut-être toujours difficile, sont les suivantes :

- La confiance entre producteurs et leurs organisations (entre et dans les deux bassins)
- L'existence d'un leadership consensuel
- Le compromis avec le négoce privé
- Un appui de la puissance publique sur la mise en place de cette nouvelle organisation à travers la création d'une conférence nationale de la noix française chargée d'accompagner l'élaboration de cette stratégie
- La mise en œuvre rapide de projets concrets : réponse à l'appel à projet France 2030, étude de faisabilité d'une marque « Noix de France » et communication générique ambitieuse sur la consommation en France avec Interfel.

Mots clés : Noix - Filière - Interprofession

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- R1.** Aux représentants des producteurs de noix : Mettre en place de manière provisoire une Conférence nationale de la noix française pour déboucher sur une structure professionnelle représentative à vocation nationale.
- R2.** A la future structure nationale : Répondre à l'appel à projet France 2030 ou à tout autre appel à projet comparable financé par la puissance publique et permettant d'accompagner la structuration.
- R3.** A la future structure nationale : étudier la faisabilité de la création d'une marque « Noix de France ».
- R4.** A la future structure nationale : en lien avec Interfel, élaborer un programme ambitieux de communication générique sur la consommation de noix en France.

« Le Noier est fort utile au mesnage, le fournissant pour toute l'année, de noix et d'huile, tant pour manger (...) que pour brusler à la lampe . »
Olivier de Serres – Le théâtre d'Agriculture – 1600

1. LA NOIX EN FRANCE : UNE FILIERE EN DIFFICULTE

1.1. Une production importante et en croissance, localisée sur deux bassins

Le verger de noyers est le 2^{ème} verger de France en surface après celui des pommiers. Il occupe aujourd'hui environ 27 000 ha et est en croissance depuis 25 ans.

La production française est de 50 000 tonnes en 2022 (et 38 000 tonnes en 2021).

Le verger est principalement installé dans deux régions de production distinctes : le Dauphiné et le Sud-Ouest dont les caractéristiques diffèrent un peu :

	Dauphiné	Sud-Ouest
Part de la production française	45% (Isère, Drome et Savoie)	55% (Dordogne, Lot et Corrèze)
Surfaces et productions	Médiane à 4ha	En Dordogne, médiane à 3ha
Appellation	Noix de Grenoble (1938) Peu de valorisation	Noix du Périgord (2002) Peu de valorisation
Part de l'appellation	Environ 70 %	20%
Part de l'AB	30% en difficulté en 2023	30% en difficulté en 2023
Commercialisation	50% Coop ; 50% privé	70% Coop, 30% privé

Enfin, de nouveaux vergers ont été mis en place récemment dans d'autres régions : Loir-et-Cher, Lorraine et Charentes.

Par ailleurs, la faiblesse de la taille médiane des vergers (entre 3 et 4 ha) masque une grande disparité entre :

- Des vergers professionnels : un nuciculteur spécialisé peut exploiter 35 ha tout seul avec deux saisonniers pendant un mois (1,2 ETP) et 500 000 € d'investissement principalement pour la chaîne de récolte, de lavage et de séchage. Les exploitations concernées peuvent aussi disposer d'un ou d'autres ateliers (canard, bovins en Sud-Ouest par exemple).
- Des vergers de petite taille à vocation de revenu complémentaire mais aussi patrimoniale.

1.2. Une orientation historique vers l'exportation de noix non transformées

La commercialisation des noix se fait selon deux filières :

- 9 organisations de producteurs (6 en Sud-Ouest et 3 en Sud-Est) qui commercialisent environ 60% du volume (70-75% en SO et 50% en SE). Plusieurs OP commercialisent par l'intermédiaire de négociants.
- Des négociants privés achetant directement aux producteurs et aux OP (pour environ 40%).

Cette statistique est approximative : les données fiables n'existent que sur les volumes commercialisés par l'intermédiaire des OP ainsi que sur les volumes en AOP.

Cette situation permet d'émettre l'hypothèse que le négoce privé occupe une place prédominante dans la filière économique. Il semble qu'il ait été moins touché que les producteurs par la crise et que ses marges se soient globalement au moins maintenues. Plusieurs témoignages font état du fait que les coopératives ont mieux payé les noix que le négoce privé (environ +20 centimes par kg). En l'absence de données comptables transparentes pour le privé, il est difficile d'être catégorique mais la situation financière favorable de plusieurs OP malgré ce sur-paiement semble confirmer cette hypothèse.

Depuis longtemps l'ensemble des opérateurs commerciaux ont conquis des marchés importants à l'export, plutôt vers les pays européens (à 70% en Europe : Italie, Espagne et Allemagne) et plutôt sur la noix en coque, qui bénéficie d'une qualité reconnue. Plus récemment, la France est aussi devenue importatrice de noix en cerneaux (comme en témoigne le tableau ci-dessous pour la période récente) :

Les échanges de noix coques					Les échanges de noix cerneaux				
en tonnes	2019	2020	2021	moyenne quinquennale	en tonnes	2019	2020	2021	moyenne quinquennale
exportations	25 396	20 243	21 444	25 000	exportations	3 258	3 149	3 097	3 259
importations	209	198	179	614	importations	11 978	10 882	12 204	11 096
solde	+25 187	+20 046	+21 265	+24 386	solde	-8 720	-7 733	-9 107	-7 837

source Douanes françaises

Source : Douanes françaises – Situation Noix Lot- (FDSEA 46)

Aujourd'hui, la situation peut apparaître paradoxale : une partie importante de la production de noix coques est exportée mais les cerneaux sont majoritairement importés.

1.2.1. La concurrence internationale

Le maintien d'un prix mondial à un niveau rémunérateur depuis de nombreuses années a entraîné un accroissement du verger mondial et une dynamique de plantation dans de nombreux pays :

Ainsi la production mondiale de noix a triplé depuis 2005 de manière linéaire sur 17 ans (d'environ 850 000 t à 2,6Mt en 2022 soit un taux de croissance d'environ 6% par an).

En 2022, les principaux pays producteurs sont :

- La Chine (1,4 Mt) mais surtout pour le marché intérieur avec un développement récent de l'exportation
- Les USA (0,68 Mt)
- Le Chili (0,17 Mt) surtout orienté vers l'export, avec une arrivée sur le marché européen en septembre.

Cet accroissement de production a provoqué une augmentation de la concurrence sur les marchés européens, traditionnellement occupés par la noix française. Sur ce sujet, il est inquiétant de constater l'apparition de marques distributeurs¹ sur le marché allemand avec des noix chiliennes au détriment des noix françaises sous AOP.

¹ Référencement Lidl 2022 : source entretiens Coopenoix

La situation au Chili est particulièrement instructive car récente et explosive² :

- C'est une production mise en place par des fonds financiers (Fonds de pension, investisseurs...) attirés par des perspectives de rendement
- La croissance a été récente et élevée : 7 000 t en 1998 et 225 000 t en 2022
- Le système de production a des coûts de revient majoritairement compris entre 1 € et 1,50€ (en fonction des rendements).

La comparaison des coûts de production entre la France et le Chili permet d'apporter les éléments suivants³ :

Postes par hectare (euros/ha)	France	Chili
Intrants	496	1345
Main d'œuvre	2103	2042
Matériel	557	2430
Fluides	527	888
Amortissements	785	657
Amortissements Plantations	755	1226
Autres	101	488
Total euros/ha	5324	9076
Rendement moyen (tonne/ha)	2.28	4.60
Coût par kg de noix en euros	2.33€	1.97€

Deux remarques importantes :

- Le calcul pour la France repose sur les hypothèses de construction suivantes : exploitations importantes (23 ha), rémunération de l'exploitant prise en compte
- Le calcul pour le Chili n'est pas assorti de références sur les rendements réels mais sur un rendement moyen national.

Quelques éléments concernant cette comparaison :

- Les deux systèmes sont très différents : plus ou moins intensifs en intrants et mécanisation mais avec des coûts en main d'œuvre proches
- Pour la France, le montant estimé est probablement dans la fourchette haute et les dires d'experts rencontrés fixent le coût de production en France plus proche de 1,5€/kg
- Pour le Chili, d'une part, le coût n'est finalement pas si éloigné du coût français mais doit varier en fonction du rendement réel.

1.2.2. La question de la transformation

Les exportations françaises concernent presque exclusivement les noix en coques.

Pour autant, il existait une tradition historique d'exportation de cerneaux transformés à la main, en particulier en Périgord : le statut de « noisilleur à façon » prévoyait le paiement de « l'énoisage ⁴ » à façon et un forfait pour le paiement des charges sociales. Ce forfait a été supprimé en 2016 et l'application de la réglementation sociale de droit commun ne permet pas de rendre compétitif l'énoisage manuel en France.

Pour répondre aux demandes de leurs clients et afin de réduire le prix de revient du cerneau, les opérateurs (coopératifs ou privés), ont recours soit à l'import de cerneaux, soit à la sous-traitance dans d'autres pays européens (en particulier en Moldavie). Dans ce dernier cas, les noix sont donc cassées à l'étranger et reviennent en cerneaux en France.

² Source : documents diffusés lors de l'AG 2022 de Perlim Noix

³ Sources : documents diffusés lors de l'AG 2022 de Perlim Noix et étude du CER 46

⁴ Enoisage : cassage de la coque pour produire cerneaux, arlequins et fourrage (produits commercialisés)

Dans ce schéma-là, les coûts de revient peuvent donc être estimés de la manière suivante :

- Enoisage manuel en France (production de cerneaux) : 2,5 €/kg de noix
- Enoisage manuel en Moldavie (production de cerneaux): 1.28€/kg de noix + transport
- Enoisage mécanique pour la production de « fourrage » : 0,70€/kg

Ces données expliquent la difficulté pour les entreprises françaises à être compétitives sur le marché du cerneau.

Enfin, en ce qui concerne l'énoisage mécanique, les variétés dominantes en France (type Franquette) présentent un double handicap :

- Leur rendement de cassage (poids de cerneaux / poids en coque) est autour de 40% alors que pour les variétés américaines (Chandler, Lara) il est supérieur à 50%
- La présence de cloisons internes diminue la qualité des cerneaux après cassage.

Selon plusieurs interlocuteurs, il semble que l'énoisage mécanique ne fonctionne pas vraiment car il ne permet pas aujourd'hui d'atteindre la qualité de l'énoisage manuel.

Seul un effort important de recherche-développement peut permettre de trouver des solutions techniques à ces difficultés dans deux directions distinctes :

- La recherche de variétés qualitatives, adaptées à la France, cassables et avec un bon rendement au cassage
- La recherche de matériels de cassage entièrement mécanisés et permettant d'obtenir une qualité élevée au cassage.

1.2.3. Le marché domestique

Globalement le niveau de consommation de noix en France est d'environ 500 g par habitant et par an, relativement faible par rapport à l'ensemble des pays voisins (2,5 kg en Autriche, Espagne et Grèce)⁵.

Plusieurs estimations fournies par les interlocuteurs de la mission font état d'une diminution de la consommation en 2022 d'environ 30% mais cette information n'a pas pu être complètement documentée. En particulier, les statistiques de certaines OP montrent à l'inverse un maintien des ventes en France sur la campagne de la récolte 2022.

Une étude récente du CTIFL sur les consommateurs français⁶ âgés de moins de 35 ans montre les caractéristiques de la consommation française :

- 90% des français de moins de 35 ans consomment des noix et 2 sur 3 en achètent.
- Le goût, le prix et l'autoconsommation sont les principaux freins
- Le goût et les bienfaits pour la santé sont les principaux facteurs de motivation.
- Enfin, si l'énoisage rebute certains consommateurs, il y a plus de consommateurs en coque qu'en cerneaux.
- Tous les consommateurs jugent la communication insuffisante et interpellent les opérateurs pour assurer une meilleure présence dans les médias et surtout dans les rayons.

⁵ Rapport Noix FDSEA 46 – Mai 2023

⁶ Etude CTIFL : la châtaigne, la noix et la noisette : caractérisation de la consommation et des achats – juillet 2023

En matière de communication générique, trois anecdotes illustrent les difficultés de la noix :

- Au niveau national, les seules noix référencées par le groupe Métro-France sur son site de vente sont des noix en cerneaux. Il n'y a pas de référencement en coques
- Pour le groupe Grand Frais, le mot « noix » dans le moteur de recherche permet d'accéder à 5 noix : Coco, St Jacques, Cola, Cajou et du Brésil...
- En juillet 2023, le MASA produit un « jeu des sept familles » sur les fruits pour s'adresser aux jeunes consommateurs et les inciter à consommer des fruits : les fruits secs en général et la noix en particulier sont oubliés...

Pourtant, de nombreuses études et quelques articles dans la presse mettent en évidence les bienfaits de la noix (excellente source d'Oméga-3, riche en fibres alimentaires, source de protéines végétales, favorisant la santé cardiovasculaire et bonne source de vitamines et minéraux).

Le seul défaut repéré dans la littérature concerne son caractère allergisant.

Cet écart entre les intérêts nutritionnels de la noix et la faiblesse du niveau de consommation constitue un autre paradoxe de cette filière.

1.3. La fin de trois décennies favorables ?

1.3.1. L'histoire

La dernière crise de la noix date de 1983 mais le marché est resté porteur pendant plus de 30 ans, conforté en Europe par le plan Coques de l'Union européenne à la fin des années 1990, visant à financer les investissements dans la filière.

Les éléments précurseurs de la crise de 2022 apparaissent déjà dès 2017 avec un accroissement, au niveau mondial, du stockage de report (d'une campagne à l'autre) : environ 7% en 2017/2016 et 17% en 2022/2021⁷.

2022 est marquée par une guerre commerciale entre USA et Chili puis une récolte mondiale exceptionnelle (2,6 Mt en hausse de 17% par rapport à 2021).

Les prix chutent alors comme en témoigne l'évolution de l'indicateur de marché Noix de FranceAgriMer :

⁷ Diaporama CA Août 2022 de LIPEQU



Source :Note FAM

1.3.2. La crise

Cette crise est mondiale et touche tous les pays producteurs. Ainsi aux USA, le témoignage d'un nuciculteur californien⁸ indique, en février 2023 :

- Le coût de production en Californie s'établit en 2022 autour de 1,5 € pour un prix d'achat compris entre 0,60 et 0,80 € par kg
- Des arrachages, y compris sur des vergers encore viables, ont commencé dès 2022
- La crise est violente et n'est pas comparable aux événements conjoncturels récents (Covid, subprimes...).

En France, la situation de crise conjoncturelle est officiellement déclarée à partir du 10 février 2023 par le suivi de marché du RNM.

Les professionnels du Lot alertent le Ministre (courrier de la préfète du 24 février) et le Ministre rencontre les professionnels à leur demande le 16 mars puis le 19 juin.

Interfel sensibilise dès décembre 2022 les professionnels de l'aval à la mise en avant de la noix.

Pour autant, les prix ont poursuivi leur chute sur l'année 2023.

Il semble que cette crise touche particulièrement les nuciculteurs spécialisés et installés depuis moins de 10 ans et les « indépendants » (les nuciculteurs qui n'adhèrent pas à une OP).

⁸ Témoignage recueilli par écrit par un directeur de coopérative du Sud-Ouest

2. L'ORGANISATION DE LA FILIERE : INABOUTIE MAIS DISPOSANT D'UN POINT FORT SUR LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

2.1. Les tentatives d'organisation

Les acteurs de la filière ont cherché depuis longtemps et avec plus ou moins de succès, à mettre en place des formes d'organisation collective :

- Les AOP

L'AOP Noix de Grenoble a été reconnue dès 1938 et bénéficie aujourd'hui d'une notoriété importante. Le cahier des charges garantit une zone de production (Isère, Savoie et Drôme), des variétés traditionnelles et un calibre. Elle exclut le cerneau et les variétés nouvelles (Lara et Fernor)

L'autre AOP (Noix du Périgord) est plus récente (2002). Le cahier des charges est proche mais elle inclut le cerneau et l'huile depuis 2008.

Chaque AOP est dotée d'un Organisme de Défense et de Gestion (ODG) : le Centre interprofessionnel de la noix de Grenoble et le Syndicat professionnel de la noix et du cerneau du Périgord.

L'AOP de Grenoble concerne environ 70% de la production et celle du Périgord environ 20%. Aucune n'assure une réelle sur-rémunération conséquente pour les producteurs (seulement 5% en 2023).

- L'AOPn : Depuis 2010, il existe une Association d'Organismes Producteurs nationale (AOPn) reconnue (Dynamic Noix). Créée à l'origine sur la France entière et regroupant 75% des volumes commercialisés en Sud-Ouest, elle n'a jamais pu vraiment décoller : pas de salarié permanent, niveau de cotisation faible non étendue et actions limitées. Son agrément lui a été retiré en 2022⁹.
- L'interprofession : deux interprofessions officielles existent pour la noix : Interfel bien sûr et le Comité interprofessionnel de la noix de Grenoble (CING), qui est donc à la fois ODG de l'AOP et interprofession de la Noix de Grenoble.
- L'« interprofession de la Noix du Sud-ouest » (INSO) : créée en 2021, avec l'appui de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine (pour environ 0,2 ETP), l'INSO s'est mise en place en rédigeant un plan d'action. Faute d'actions très visibles, cette structure a été mise en sommeil en 2023 pour privilégier la structuration nationale en cours d'émergence.

Enfin, la filière Sud-Ouest sollicitée en 2021 par la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du plan de relance pour déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet filières n'a pas répondu favorablement.

Cette histoire illustre les difficultés d'organisation de la filière : dominée par l'opportunisme commercial, morcelée entre les deux bassins et tiraillée entre les intérêts divergents des opérateurs et les désaccords entre personnes (y compris au sein des mêmes structures).

⁹ Arrêté du ministre de l'agriculture du 5 juillet 2022

2.2. Un environnement recherche-développement plutôt favorable

La filière au niveau national dispose de deux stations expérimentales :

Dans le Sud-ouest, la station de Creysse qui reste fragile¹⁰ :

- Son statut juridique ne lui permet pas l'accès aux primes PAC (il lui manque un associé agriculteur au moins à 5%) : perte de 6 000€ et de l'accès à l'assurance récolte
- En l'absence d'interprofession, elle ne dispose pas d'une participation professionnelle stabilisée
- Enfin, son équilibre financier repose sur la vente de noix et a donc été grandement remis en cause en 2023 (déficit prévisionnel autour de 65 000 €).

Dans le Sud-Est, la SENURA qui bénéficie d'une assise professionnelle plus solide mais qui ne concerne que la part de production concernée par les OP.

Dans les deux stations, les liens avec le CTIFL se sont distendus (principalement pour des conflits interpersonnels) et pourraient être confortés à nouveau sous réserve d'une volonté professionnelle nationale claire.

En matière de fournisseurs de matériels spécifiques à la noix, la filière dispose d'entreprises industrielles qui se sont spécialisées en développant de la recherche-développement dans le domaine de la production, de la récolte, de la post-récolte et de la transformation et qui exportent. A titre d'exemple, le leader en la matière AMD Rousset exporte pour environ 40% de sa production.

Mais ce dispositif présente trois points faibles qui subsistent :

- La transformation industrielle de la noix n'est pas un sujet de recherche-développement traité par la filière et les deux stations mais uniquement directement par les industriels (Coopératives)
- La question des apports nutritionnels de la noix et de ses bienfaits ainsi que celui des raisons de son caractère allergène ne semblent pas non plus être l'objet d'études importantes
- Enfin, depuis 2009 et le désengagement d'INRAE sur la noix en général et la création variétale en particulier, le sujet a été repris par la station de Creysse : la collection variétale de l'INRAE leur a été transmise et 3 variétés sont actuellement en cours de test et d'homologation : s'agissant d'actions sur le très long terme (30 ans pour la commercialisation d'une variété de noyer), il importe que le statut de la station de Creysse soit parfaitement stabilisé.

¹⁰ La station de Creysse a fait l'objet d'une mission conseil du CGAAER en 2021-2022 : Etude et sauvegarde de la station expérimentale de Creysse (Lot), de son avenir et perspectives de la filière noix du Sud-Ouest. Rapport CGAAER 21106 – Grégoire THOMAS – Avril 2022.

3. QUELQUES ASSERTIONS PAS COMPLETEMENT VERIFIEES

Plusieurs assertions concernant la crise, ses origines et les solutions ont été avancées par les interlocuteurs de la mission et il était important de s'y attarder et d'essayer de les documenter.

3.1. Les opérations de retrait 2023 et les stocks 2022

Dès le déclenchement officiel de la situation de crise (février 2023), il a été envisagé de recourir à des opérations de retrait du marché (distributions caritatives).

Le volume maximum pouvant faire l'objet de retrait s'élevait à 4,6% de la Valeur de la Production Commercialisée soit 1 400 t.

Les informations disponibles sur les quantités effectivement retirées (à la date du 1^{er} août 2023) sont lacunaires mais restent faibles :

- Sud-Ouest global : 50 t ?
- Dauphiné : 150 t ?

Il semble que les retraits aient été activés en fin de campagne, au moins dans le Sud-Ouest.

Quoiqu'il en soit, ces retraits n'ont pu avoir qu'un effet limité sur l'évolution des cours.

La principale raison de la faiblesse de ces quantités est à chercher dans le fait que les OP n'ont pas souhaité mobiliser leur programme opérationnel à cet effet et dans la réticence culturelle des acteurs à faire du « retrait ».

Les professionnels avaient demandé que le programme de retrait concerne aussi les négociants privés.

L'obtention d'information stabilisées et fiables concernant les stocks restants de la récolte 2022 à date (1^{er} août 2023) s'est avérée elle aussi très compliquée.

Plusieurs indices concordants permettent toutefois de conclure que :

- 1) Les stocks en ferme, encore marchands au démarrage de la nouvelle campagne, seront négligeables
- 2) Les stocks entreposés dans les frigos des OP peuvent être estimés à 30% de la récolte 2022 (soit environ 15 000 tonnes).

Il est à peu près certain que ces stocks vont peser sur le niveau des cours en début de campagne.

3.2. La concurrence déloyale des pays tiers

La noix est un produit objet d'un commerce international important et plusieurs interlocuteurs de la mission ont fait état de concurrence déloyale des pays tiers : surtout sur les droits de douane et sur les autorisations de produits phyto.

3.2.1. Sur les droits de douane

De nombreux interlocuteurs font état de droits de douane concernant la noix qui provoqueraient une concurrence déloyale au détriment des producteurs français.

Les données concrètes portant sur la noix en coque (et pour les deux principaux pays tiers USA et Chili) sont les suivantes :

- 1) Droits européens pour les importations en provenance des USA et du Chili : respectivement 4% et 0
- 2) Droits appliqués par les USA et le Chili à l'entrée sur leur territoire : respectivement 4% et 0.

Dans le temps imparti à la mission et avec l'aide précieuse du poste économique auprès de l'ambassade de France au Maroc, nous avons pu étudier précisément la situation avec le Maroc :

- Pour les échanges France vers Maroc, s'applique le droit de douane marocain à taux plein qui est de 2,5% pour les coques et 10% pour les cerneaux (produit transformé).

- Pour les échanges USA vers Maroc, les droits de douane marocains sont nuls.

L'écart serait donc de 2,5% sur la valeur en douanes pour les coques et 10% pour les cerneaux.

Ce différentiel est donc effectif mais reste mesuré.

Une recherche analogue devra être conduite par la future organisation nationale des producteurs avec d'autres pays, en particulier au Maghreb. Il lui appartiendra ensuite de saisir, à travers la France, la Commission européenne pour demander que lors de la révision des accords commerciaux bilatéraux le droit de douane appliqué aux noix européennes soit aligné sur celui appliqué aux noix américaines.

3.2.2. Sur les produits phyto

Certains interlocuteurs ont fait état de produits interdits en France et autorisés dans d'autres pays producteurs et demandent, sur ce sujet, la mise en place de « clauses-miroirs ».

Le seul produit cité à l'occasion des entretiens conduits est l'Éthrel dont la substance active (Ethefon) est approuvée en Europe et autorisée en France pour certains usages (effet sur la chute des fruits et l'éclaircissage).

L'éthefon est effectivement connu en Californie et au Chili pour ses effets sur la fissuration du brou de la noix améliorant ainsi, et regroupant aussi, la maturation des noix. Cet effet présente des intérêts dans le cadre d'une intensification poussée de la récolte. Une demande d'autorisation éventuelle n'a jusque-là pas été suffisamment consensuelle et représentative des problèmes des producteurs pour remonter à la DGAL.

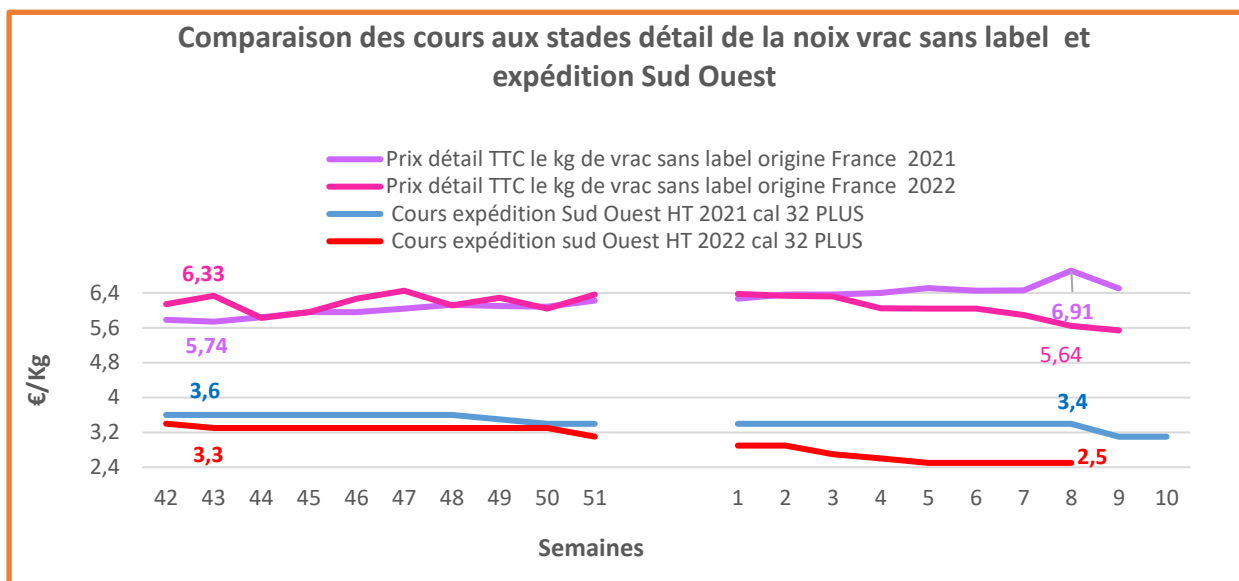
Aux dires de la DGAL, il n'y a pas d'autre sujet particulier concernant d'éventuels produits interdits en France et autorisés ailleurs sur noyers.

Ce sujet devra être approfondi dans le cadre des travaux de l'organisation nationale des producteurs.

3.3. Les prix aux consommateurs qui ne baissent pas

De nombreux interlocuteurs ont observé le maintien du prix de la noix chez les distributeurs alors même que le prix payé aux producteurs s'était effondré.

La statistique suivante (source DRAAF FAM Nouvelle Aquitaine) montre assez clairement que les deux cours (détail et payé au producteur) sont relativement corrélés dans un contexte marqué par l'inflation. Ceci n'empêche évidemment pas des prix élevés dans certaines enseignes et des écarts ponctuels.



La mise en place d'une structuration nationale de la filière permettra d'engager la réflexion sur une forme éventuelle de contractualisation commerciale pour améliorer encore cette corrélation.

3.4. L'utilisation de noix en alimentation animale

La lettre de commande prévoyait que soit investigué l'intérêt éventuel d'envisager d'autres utilisations de la noix, en particulier en alimentation animale.

Il n'existe que très peu de références sur le sujet qui rencontre par ailleurs chez tous les interlocuteurs rencontrés beaucoup de scepticisme, compte tenu du prix élevé de la noix (même en à 1,5 € en situation de crise (soit 2€ le kg de Matière sèche).

Nous avons eu accès à une analyse en provenance d'un éleveur qui a décidé d'incorporer du tourteau de noix complète à la ration de ses vaches laitières et nous l'avons comparée aux données moyennes disponibles sur des fourrages communs (ensilage de maïs et tourteau de soja) :

	Tourteau de noix	Tourteau de soja	Ensilage de maïs
Prix du kg de MS	2	0.45	Entre 0,1 et 0,15
Matière grasse/kg MS	22.8%	9.5%	2,13%
Cellulose	39.6%	6,4%	23%
Matière azotée/kg MS	10.7%	47%	7.6%

L'éleveur a précisé que l'incorporation était satisfaisante au niveau zootechnique mais l'expérience reposait sur un prix marginal du tourteau de noix nul. Il semble difficile de rémunérer le producteur de noix de manière satisfaisante de cette manière-là et cette utilisation ne semble pas pouvoir être une réponse structurelle à la crise.

3.5. L'arrachage et l'amélioration qualitative du verger

La nécessité d'un plan d'arrachage et d'amélioration qualitative du verger est avancée comme une solution par plusieurs interlocuteurs de la mission, avec les arguments suivants :

- A l'image de la crise de la viticulture, la crise de la noix est aussi une crise de surproduction
- La noieraie française est composée en partie de petits vergers âgés à vocation patrimoniale qui commercialisent des noix pas toujours qualitatives
- Enfin, certaines variétés traditionnelles (Marbot, Corne) ne sont pas forcément les plus adaptées aux nouvelles demandes du marché.

Cette idée présente, aux yeux de la mission, plusieurs inconvénients majeurs :

- Un plan d'arrachage en France ne concernerait qu'une toute petite partie de la production mondiale et n'aurait de ce fait qu'un impact très limité sur le cours mondial
- Il serait difficile de l'orienter vraiment vers les vergers patrimoniaux, au risque d'arracher les vergers les plus productifs (en qualité et en quantité) dans le cadre d'un effet d'aubaine.

Mais là encore, c'est un sujet dont l'organisation nationale pourra se saisir si elle le souhaite pour l'étudier et l'argumenter le cas échéant.

4. QUELQUES SCENARIOS D'EVOLUTION POSSIBLES

4.1. Deux scénarios entendus

4.1.1. La remontée des cours et le retour à bonne fortune

Devant l'augmentation de la production mondiale de la dernière décennie, plusieurs opérateurs ont émis des alertes dès 2019 et 2020 qui ne se sont pas vérifiées jusqu'à ce que la crise de 2023 arrive. De ce fait, de nombreux producteurs analysent cette crise comme conjoncturelle et espèrent que la situation d'avant la crise (prix autour de 2,5 – 3 €) va se réinstaller dès la prochaine récolte et que les comportements commerciaux opportunistes vont pouvoir se remettre en place rapidement.

C'est évidemment le scénario le plus souhaitable pour les producteurs, mais c'est aussi le moins probable, même si, au moment de l'ouverture de la récolte 2023 (fin septembre 2023), il semble que les cours soient plutôt bien orientés.

4.1.2. Le maintien de prix bas sans changements structurels sur la filière pendant plusieurs années

L'analyse sur période plus longue des conditions de production dans le monde montre que les stocks d'inventés de la récolte précédente ont commencé à augmenter dans le monde dès 2017 et ceci montre que la crise est bien une crise de surproduction.

De ce fait, les prix vont probablement rester à un niveau bas sur plusieurs années, le temps que les investisseurs chiliens ou américains se mettent à arracher et que la production mondiale baisse structurellement aussi ou que la demande mondiale se développe suffisamment.

C'est évidemment le scénario le plus défavorable pour les producteurs français mais peut être le plus crédible.

Il est difficile de prévoir la durée de la période mais les estimations entendues varient entre 3 et 5 ans. Plusieurs intervenants ont déjà fait état d'un début d'arrachage en Californie et au Chili.

4.2. Vers une organisation nationale de la filière ?

Le marché de la noix est mondialisé et la place de la France ne lui permet pas de peser sur les conditions de l'offre et de la demande mondiales. De ce fait, il n'est pas du pouvoir de la filière d'influer sur l'un ou l'autre des deux scénarios décrits en 4.1.

Par contre et quoiqu'il en soit, il devient urgent pour la filière d'élaborer une stratégie globale pour la filière au niveau national et de la faire vivre.

D'ailleurs, il semble que les réflexions les plus récentes de la filière aillent dans le sens de cette prise de conscience :

- Réunion de 150 producteurs de noix à Vinay au printemps à l'initiative de la Chambre d'agriculture de l'Isère
- Assemblée Générale constitutive d'une association nationale de nuciculteurs le 5 septembre dernier en Isère, ayant pour objectif d'adhérer à la fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF)
- Réunion « interprofessionnelle » nationale à Lempdes le 19 juillet pour commencer à imaginer la suite : à horizon de deux ans, la mise en place d'une « interprofession » capable de lever une cotisation volontaire étendue (CVE).

Cette évolution est positive mais se fait pour le moment sans la participation d'une majorité de négociants.

4.2.1. Définir une gouvernance

Il importe aujourd'hui que les représentants des producteurs de noix puissent mettre en place une organisation nationale durable.

D'où la recommandation suivante :

R1. Aux représentants des producteurs de noix : Mettre en place de manière provisoire une Conférence nationale de la noix française pour déboucher sur une structure professionnelle représentative à vocation nationale.

Cette conférence pourrait regrouper 5 ou 6 professionnels représentant les OP et le syndicalisme sur les principaux départements concernés

Elle aurait les objectifs suivants :

- Acter la volonté des professionnels,
- Préciser les objectifs et les places des parties prenantes (producteurs, négoce),
- Rappeler l'importance de règles collectives (effectivité des grilles d'agrégé par exemple)
- Faire émerger les objectifs collectifs
- Étudier les différents scénarios avec l'aide de la DGPE et du BRESE en particulier
- Etudier les possibilités d'appui des collectivités locales en matière grise temporaire
- Etudier la faisabilité d'une réponse de la filière à l'appel à projet « Résilience et capacités agroalimentaires » de France 2030 (avant le 15/11/2023) ou à tout autre appel à projet comparable financé par la puissance publique et permettant d'accompagner la structuration.

4.2.2. Prioriser les travaux à conduire

Cette conférence nationale devrait définir les objectifs à suivre dans les domaines suivants :

- La représentation nationale des nuciculteurs : demandes de dérogations à l'utilisation de produits phytosanitaires, interventions nationales sur le commerce international, interface avec les représentants de la distribution...
- La connaissance de la filière : gestion du cadastre arboricole, prévisions de récolte, évaluation des stocks invendus, connaissance des marchés
- Le marché de la noix et sa segmentation : règles, marque ou label national (Noix de France), place des AOP
- Le pilotage de la recherche-développement : financement des stations, programmes nationaux sur les variétés et la transformation
- La communication sur la noix et sa commercialisation.

D'ores et déjà, trois sujets semblent prioritaires pour donner de la visibilité et de la légitimité à cette structuration et concernent la nouvelle organisation :

- Répondre à l'appel à projet « Résilience et capacités agroalimentaires sur la thématique 4 du programme France 2030 (ou à tout autre appel à projet équivalent), pour proposer un projet de recherche-développement ambitieux sur la noix, ses variétés et les capacités industrielles d'énoisage:
- Etudier la faisabilité d'une nouvelle marque « noix de France » permettant de relier les deux bassins de production et de segmenter le marché
- En lien avec Interfel, élaborer un programme ambitieux de communication générique pour élargir la période de consommation en France, au-delà des fêtes de fin d'année.

D'où les trois recommandations suivantes :

R2. A la future structure nationale : Répondre à l'appel à projet France 2030 ou à tout autre appel à projet comparable financé par la puissance publique et permettant d'accompagner la structuration.

R3. A la future structure nationale : étudier la faisabilité de la création d'une marque « Noix de France ».

R4. A la future structure nationale : en lien avec Interfel, élaborer un programme ambitieux de communication générique sur la consommation de noix en France.

4.2.3. Identifier les conditions de réussite

Les conditions de réussite de ce changement dans un contexte économique qui sera peut-être toujours difficile en terme de niveau des cours, sont les suivantes :

- La confiance entre producteurs et leurs organisations (entre et dans les deux bassins)
- L'existence d'un leadership consensuel : une présidence tournante Isère – Sud-Ouest
- La recherche d'un compromis avec le négoce privé
- Un appui temporaire en matière grise de la part de la puissance publique (Etat et collectivités) pour la mise en place de cette nouvelle organisation.

CONCLUSION

La mission s'est attachée à caractériser les principaux traits de la crise que traverse la filière noix :

- Une filière plutôt prospère pendant des décennies avec une orientation marquée vers l'export en Europe et un marché domestique peu important du fait du faible niveau de la consommation française
- Un développement important des vergers en France et dans le monde et la production qui s'accroît de manière importante
- Une filière un peu dispersée et pilotée par le négoce
- De manière plus conjoncturelle, en 2022, une production exceptionnelle en France et dans le monde

La crise de 2022-2023 est donc à la fois structurelle et conjoncturelle et personne n'est certain de l'évolution des cours en 2023.

Cette incertitude impose aux producteurs de porter leurs efforts sur leur organisation collective, de manière à peser davantage et à mettre en place une organisation interprofessionnelle.

Seule une telle organisation au niveau national est susceptible de leur permettre :

- d'organiser les relations dans la filière ;
- de segmenter la production ;
- d'avoir une interface avec les pouvoirs publics ;
- avec Interfel, de communiquer sur la noix et ses bienfaits.

Il revient à l'Etat, de les accompagner et de les aider.

Enfin, que Sophie MARCEAU soit ici remerciée pour son message sur Instagram le 9 août 2023

« Je suis à la campagne, dans le Périgord, dans le pays de la noix. Justement, un petit message pour essayer d'aider nos cultivateurs locaux. Quand vous achetez des noix, achetez français ! Regardez sur l'étiquette d'où elles viennent, parce que faire parcourir 15 000 kilomètres à une noix, vu les temps qui courent, c'est un peu exagéré non ? Ici, ça pousse partout. Il n'y a pas de pesticides, le bilan carbone n'est pas désastreux, alors mangez des noix, c'est bon pour la santé, mais mangez français, c'est mieux pour la planète ». Sophie MARCEAU sur Instagram le 9 août 2023

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du ministre

Paris, le **12 JUIN 2023**

La Directrice de Cabinet du Ministre
de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire

à

Monsieur le Vice-Président du Conseil
Général de l'Alimentation, de l'Agriculture
et des Espaces Ruraux

N/Réf : CO 846627

V/Réf :

Objet : Accompagnement à la structuration de la filière noix

La noyeraie française est le deuxième verger français en termes de superficie derrière la pomme. La France est le 4ème exportateur de noix et le 7ème pays producteur avec environ 38 000 tonnes par an (sources Agreste). La production nationale est concentrée sur 2 pôles de production comparables : le sud-ouest et le sud-est et en deux AOP (Noix du Périgord et Noix de Grenoble). La filière est constituée de 42 entreprises d'aval avec 9 principales organisations de producteurs (OP) qui réalisent les 3/4 du volume produit. 10 négociants et 27 producteurs-expéditeurs se partagent le quart restant. Deux organisations interprofessionnelles sont reconnues sur la noix, le Comité interprofessionnel de la noix de Grenoble (CING) et INTERFEL pour les autres noix. Le prix de la noix jusqu'ici assez rémunérateur a convaincu des agriculteurs et quelques investisseurs de se lancer dans cette diversification.

Ainsi, les surfaces plantées ont doublé en vingt ans, atteignant 14 000 ha en 2020, avec une progression au cours de la dernière décennie d'environ 1000 hectares par an. Cette progression a permis une récolte record en 2022 de 50 600 tonnes (+33% par rapport à la précédente campagne) mais également engendré dès l'automne 2022 des difficultés de vente sur le marché national et à l'export. La filière fait face en 2022 à un surplus de production de 12 000 tonnes environ dans un contexte de consommation stable sur le marché national, autour de 26 100 tonnes (production non exportée et importation), et de marchés à l'exportation également stables (23 500 tonnes).

Une production nationale record et un marché mondial saturé ont entraîné à la baisse les prix au kilo au producteur, passant de 3 €/kg en 2021 à 0,5€/kg en 2022, soit un prix inférieur au coût de revient à la production, mettant en difficultés la filière.

Dans ce contexte, je souhaite qu'un membre du Conseil général de l'agriculture et de l'aménagement des espaces ruraux soit mandaté pour conduire une mission ayant pour objet d'analyser la situation de la filière nucicole et de définir les conditions structurelles de son redressement.

.../...

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

Cette mission devra s'attacher à analyser, en concertation avec les acteurs locaux concernés, les différentes pistes d'évolution envisageables, en évaluant leur degré de faisabilité au vu du positionnement des acteurs, notamment :

- Expertiser les besoins en équipements et outils de transformation en vue d'orienter la production de noix vers les attentes des consommateurs (cerneaux, ...).
- Recenser et analyser les possibilités d'ouverture de marchés à l'exportation encore peu ou pas explorés, notamment vers les pays tiers.
- Étudier les freins à la structuration des producteurs au niveau national, à cet égard la question de l'intérêt d'une éventuelle structuration en AOPn devra être abordée.
- En lien avec les organisations interprofessionnelles et les structures associatives professionnelles existantes, analyser les différentes possibilités d'une organisation partenariale de la production et de la commercialisation embarquant les deux régions de production.
- Expertiser les capacités de valorisation d'une partie de la production (petits calibres, ...) pour une nouvelle filière industrielle (alimentation animale...).

Il conviendrait que le rapport de cette mission soit rendu au plus tard fin août, avant le commencement de la prochaine récolte 2023, pour permettre d'établir en concertation, avec les parties prenantes, les mesures qui permettraient de pérenniser le fonctionnement de la filière.

Valérie HATSCH



Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Prénom Nom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Julie BRAYER-MANKOR	Cabinet	Conseillère	22 juin 2023
Elodie LEMATTE	DGPE	Sous-Directrice	22 juin 2023
Laure-Anne MAGNARD	DGPE	Cheffe de bureau	22 juin / 18 aout
Ludovic SPENGLER	DGPE	Chargé de mission	22 juin / 18 aout
Thomas GREGOIRE	CGAAER	Membre	29 juin 2023
Alexandra TAILLANDIER	DDT Dordogne	Adjointe au Chef de service SETAF	5 juillet 2023
Pauline CREPEAU	DDT isère	Cheffe SADR	6 juillet 2023
Jean-François DE GEYER	DDT Lot	Chef SEA	6 juillet 2023
Alexandra BERAUD-SUDREAU	DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	Adjointe Cheffe SREA	6 juillet 2023
Laurent BARCELLA	DRAAF Occitanie	Chef d'unité	7 juillet 2023
Jean-Philippe BORDES	DRAAF Occitanie	Chargé de mission	7 juillet 2023
Rodolphe ANJARD	DRAAF Occitanie	Chef du SREA	7 juillet 2023
Yves PICOCHÉ	DDT 38	Directeur- adjoint	24 juillet 2023
Bénédicte BERNARDIN	DDT 38	Cheffe adjointe du SFA	24 juillet 2023
François PEYROUD	DRAAF AuRA	CHEF de pôle SREA	24 et 25 juillet 2023
Marc GIRAUD	Coopénoix	Directeur	24 juillet 2023
Yves RENN	Coopénoix	Président	24 juillet 2023

Nathalie GAILLARD	Centre Interprofessionnel de la Noix de Grenoble	Directrice	24 juillet 2023
Bernard GAILLARD	SICA Noix	Président	24 juillet 2023
Véronique CHARROIN	SICA Noix	Technicienne	24 juillet 2023
Jean-Claude DARLET	Chambre d'Agriculture de l'Isère	Président	25 juillet 2023
Christian MATHIEU	Station de recherche nucicole Rhône-Alpes (SENURA)	Président	25 juillet 2023
Stéphane DUPRE	Station de recherche nucicole Rhône-Alpes (SENURA)	Directeur	25 juillet 2023
Alexandre ESCOFFIER	Chambre d'Agriculture de l'Isère	Vice-Président	25 juillet 2023
Yves MONTEILHET	DRAAF Nouvelle-Aquitaine	DRAAF adjoint	26 juillet 2023
Michel CHARIOT	DRAAF Nouvelle-Aquitaine	Chef du SREAA	26 juillet 2023
Virginie GRZESIAK	DRAAF Nouvelle-Aquitaine	Chargée de mission FAM	26 juillet 2023
Olivier DE LUSSAC	DRAAF Nouvelle-Aquitaine	Enquêteur SRISSET	26 juillet 2023
Bernard REBIERE	Chambre régionale d'agriculture NA	DG adjoint	27 juillet 2023
Marine PICHON	Chambre régionale d'agriculture NA	Chargée de mission	27 juillet 2023 Et 28 août 2023
Emmanuel DIDON	DDT de Dordogne	Directeur	27 juillet 2023
Virginie MAHIEU	DDT de Dordogne	Cheffe de service SETAF	27 juillet 2023

Cécile DUMAINE-ESCANDE	DDT du Lot	Directrice-Adjointe	1 ^{er} août 2023
Emmanuelle DELPECH	Promonoix	Technicienne	1 ^{er} et 2 août 2023
Vincent GISCARD	Nuciculteur à Branceilles (24)		1 ^{er} août 2023
Charles LABROUSSE	Station expérimentale de Creysse (46)	Co-gérant Président de LIPEQU-Perlim	2 août 2023
Serge GAY	Station expérimentale de Creysse (46)	Bénévole	2 août 2023
Patrice VACHER	VALCAUSSE	Directeur	2 août 2023
Eric SEBAL	VALCAUSSE	Président de l'OP	2 août 2023
Thierry CHASSAING	VALCAUSSE	Président de Valcausse	2 août 2023
Jean-Pierre TUNEU	COOP CERNO	Directeur	3 août 2023
Fabien JOFFRE	COOP CERNO	Président	3 août 2023
Nadine MONTEIL	Préfecture de Dordogne	Sous-Préfète de Sarlat	3 août 2023
Jean-Louis CHAPEYROU	Association des producteurs de Noix	Président	3 août 2023
Jonathan RHODES	LIPEQU	Directeur	3 août 2023
Yannick ROULLAND	Euro-fruit	Producteur- négociant	3 août 2023
Nicolas REGNY	Préfecture du Lot	SG Préfecture	17 août 2023
Jean-Pascal LEBRETON	DDT du Lot	Directeur	17 août 2023
Christophe CANAL	Chambre d'Agriculture du Lot	Président	18 août 2023

Laurent MAGOT	Chambre d'Agriculture du Lot	Directeur	18 août 2023
Lydie LEYMARIE	FDSEA Lot	Comité noix	18 août 2023
Marion SAADE	DDT Corrèze	Directrice	24 août 2023
Eric DELANNOY	DDT Corrèze	Chef d'unité SEAF	24 août 2023
Philippe VISSAC	CGAAER	Chargé Agriculture France 2030	28 août 2023
Michel QUEILLE	Nuciculteur	FDSEA Correze	25 sept 2023
Christian NAGEARAFFE	Nuciculteur	Drôme	26 sept 2023
Jean-Baptiste GIGUEL	Nuciculteur JA	FDSEA Drôme	26 sept 2023
Arnaud RIVIERE	Négociant	Président du CING	28 septembre 2023
Ghyslain BOUVET	Technicien Noix	Chambre d'Agriculture Isère	28 septembre 2023

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

AB : Agriculture biologique
AOP : Appellation d'origine protégée
AOPn : Association d'organisation de producteurs nationale
BRESE : Bureau des relations économiques et statuts des entreprises
CING : Centre Interprofessionnel de la Noix de Grenoble
CTIFL : Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes
CVE : Contribution volontaire élargie
DDT : Direction départementale des territoires
DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
ETP : Equivalent Temps Plein
FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FNPF : Fédération nationale des producteurs de fruits
INSO : Interprofession de la noix du Sud Ouest
MS : Matière sèche
ODG : Organisme de défense et de gestion
OP : Organisation de producteurs
SENURA : Station d'expérimentation nucicole Rhône-Alpes
SICA : Syndicat d'intérêt collectif agricole